

FSU du Val-de-Marne

Bulletin nº 120 Février 2019

On débat pas! On se bat!

Fédération Syndicale Unitaire du 94 EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESUP, SNICS, SNPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNUTER, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN



Services publics:

des missions

sabilité-Réduction du dépenses publique

au service de l'intérêt général

Failes le Choix des solidarités, de l'égalité, pas de la finai

Directrice de la publication : Laurence Trublereau – CCPAP 1020S07983 – Prix de la publication : 1,50 euros

Rédaction : Catherine Anglesio | Séverin Geffroy | Cécile Quinson | Guillaume Munos | Isabelle Truffinet | // Maquette : Séverin Geffroy

www.fsu94.fsu.fr

Edito



Dans le grand débat dont on nous rebat les oreilles, il n'est nullement question d'écologie ou de culture. Et il n'est nullement question d'éducation non plus!

Pourtant, dans les collèges et les lycées, les Dotations Horaires Globales sont arrivées : avec une hausse conséquente des heures supplémentaires au détriment des heures postes (le fameux « travailler plus pour gagner plus » de Sarkozy reste dans la

mémoire du ministre Blanquer qui a décidé d'imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignants du second degré!), une hausse des effectifs par classe qui continue (avec de plus en plus de classes à 30 élèves en collège), des classes surchargées aussi en lycée . On constate par ailleurs une inégalité flagrante de traitement entre les différents lycées concernant la répartition et le nombre de spécialisations, sans réel choix pour les lycéens puisque les dérogations seront accordées à la marge : ce positionnement de l'administration risque fort de servir le développement de l'école privée.

La situation n'est pas plus enviable dans le 1^{er} degré : le dédoublement dans l'éducation prioritaire continue de se faire au détriment des effectifs dans les autres classes, aucun poste de remplaçant n'est créé, pas plus que de dispositif ULIS alors qu'une hausse de 207 élèves ASH est prévue pour la rentrée 2019.

S'ajoute à ce constat la réforme de l'enseignement professionnel qui réduit massivement les heures d'enseignement général.

Le bilan est simple : moins de moyens, des conditions toujours plus dégradées pour les personnels et les élèves ; pas de volonté politique de réussite de tous les élèves, mais une sélection et un tri social largement à l'œuvre.

Au-delà, l'ensemble de la Fonction Publique et de ses personnels est attaqué frontalement par ce gouvernement néolibéral pour qui la Fonction Publique est un coût et non un investissement pour l'avenir : le gel du point d'indice et la dégradation de nos conditions de travail ne seront remis en question que par une large mobilisation de l'ensemble de la profession et au-delà, pas une profonde remise en cause de la répartition des richesses en faveur du travail. C'est ce à quoi la FSU s'emploie à travailler.

■ Catherine Anglesio

ler degré : c'est l'école de la défiance, M. le ministre !

Sous prétexte d'améliorer la continuité pédagogique, un amendement sur "l'école des savoirs fondamentaux" a été intégré dans le projet de loi sur "l'école de la confiance". Il vise à supprimer les petites écoles en les fusionnant avec le collège de secteur. Le résultat en sera la mise sous tutelle des écoles par la création d'établissements sur le modèle des EPEP, la création d'un statut de supérieur hiérarchique chapeautant les enseignants du premier degré, ainsi que des économies d'échelle en terme de locaux et de personnels en remettant en cause le maillage territorial par des petites structures. La stratégie du cheval de Troie en somme, pariant sur le fait que les collectivités locales s'engouffreront dans les expérimentations attirées par la perspective d'économies... (suite en p. 5)

Fonction territoriale

Fiche de paie : le compte n'y est toujours pas!

Après un gel d'un an décidé par le Gouvernement Philippe, les mesures du Protocole Relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) se poursuivent.

Ainsi la 2^{éme} phase du dispositif transfert prime / point est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019 pour un certain nombre de cadre d'emploi. Cette mesure permet aux fonctionnaires issus de collectivités sans régime indemnitaire propre de voir leur fiche de salaire augmenter de quelques points (en fonction de son cadre d'emploi), ou



de transformer les primes existantes (sur lesquelles il n'y a pas de cotisation pour la retraite) en des points (qui permettront un léger surplus dans le montant de la pension).

Les travailleurs sociaux (Assistant Territorial Socio-éducatif, Conseiller en Economie Sociale et Familiale, Educateur de Jeunes Enfants) passent en catégorie A dès le 1^{er} février 2019 avec une grille de rémunération qui n'est cependant toujours pas à la hauteur de leurs responsabilités. Ce passage en petit A permet toutefois de revaloriser les 3 années d'étude après le BAC de ces professionnels.

Les effets du PPCR sont pour autant diminués par les conséquences de la réforme de 2013 sur les retraites des fonctionnaires. Cette année encore il y a une augmentation du taux de prélèvement sur nos fiches de paie (de 10,56% en 2018 nous passons à 10,83% en 2019 et 11,10% en 2020...alors que ce taux était à 7,8% en 2011) ce qui a pour effet mécanique de diminuer notre salaire net. Après le gel du point d'indice décidé encore pour cette année, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de diminuer...d'autant plus que sur nos fiches de paie de janvier, les effets du prélèvement des impôts à la source se font aussi sentir...

Alors que le gouvernement a voté en urgence – suites aux mouvements sociaux - en fin d'année 2018 une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les salariés du secteur privé, il a écarté de cette disposition l'ensemble des fonctionnaires des 3 fonctions publiques. Pour autant, cela n'a pas empêché certains ministères (pour les agents du Trésor Public ayant mis en œuvre le prélèvement à la source et les forces de l'ordre mobilisés sur les mouvements sociaux de ces derniers mois) d'attribuer une prime exceptionnelle à leurs agents publics!

Dans le cadre de la libre administration des collectivités, un certain nombre de villes, de conseils départementaux ou de régions ont aussi délibérés sur une prime exceptionnelle pour une partie ou la totalité de leur agent.

Dans la commune de Champigny, le maire a annoncé pour l'ensemble de ses agents une prime de 200 euros lors de ses vœux au personnel...Au Conseil départemental le SNUTER 94 a déjà demandé à plusieurs reprises à ce que le Département mette en place cette prime sans réponse à ce jour.

Concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires nous vous invitons à signer la pétition intersyndicale sur le site de la FSU 94 afin que nous puissions avoir une vraie et juste valorisation de la valeur du point d'indice et des grilles de salaires revalorisées.

Guillaume Munos

Ça bouge dans les collèges et les lycées...

La période est à la mobilisation des enseignants du secondaire dans le Val-de-Marne et l'académie de Créteil, comme l'ensemble du pays, depuis novembre 2018.

Les grèves et manifestations de ce début d'année 2019 ont été bien suivies dans les établissements du 94 : le 24 janvier, grève nationale de l'éducation, contre la réforme des lycées, les suppressions de poste et Parcoursup et pour une amélioration des conditions d'enseignement ; le 5 février, grève interprofessionnelle pour une augmentation du pouvoir d'achat. L'intersyndicale académique de l'éducation, réunie régulièrement depuis le 5 février appelle à poursuivre et amplifier le mouvement.

Les collègues réagissent avec des actions sous des formes multiples : des établissements ont voté la reconduction de la grève, des rassemblements sont programmés, plusieurs collèges et lycées ont participé à la « nuit des établissements », souvent avec les parents d'élèves, pour qu'enfin leurs revendications soient entendues.

De nombreux collèges du 94 sont consternés par la découverte de leur DHG, qui ne permet pas les dédoublements nécessaires et la poursuite de projets dans lesquels ils se sont investis. La suppression de classes à 25 élèves ou moins, augmente le nombre de classes de 28 à 30 élèves. Avec l'imposition de la deuxième heure supplémentaire, on redoute les suppressions de postes à venir, mais aussi la multiplication des compléments de service dans d'autres établissements, souvent dans d'autres communes. D'ores et déjà nous recevons de nombreux appels de jeunes collègues (les derniers arrivés) angoissés par leur avenir à la rentrée.

Du côté des lycées, c'est la rébellion contre la mise en œuvre de la réforme, prétexte à des économies aux dépens des formations. Le rectorat refuse de « financer » des places vides, ce qui signifie que toutes les classes de secondes seront remplies à 35 élèves, sauf exceptions. Quand on connaît les difficultés rencontrées dans ces classes, on ne peut être que révoltés.

De même les nouvelles classes de première générale, avec la suppression des séries du fait de la réforme, sont toutes prévues à 35 élèves. La faible marge d'autonomie ne permettra pas d'assurer à la fois les dédoublements nécessaires et les options, qui ne reçoivent pas de dotation du rectorat. Les établissements sont confrontés à des choix impossibles de ce fait.

Les classes technologiques constatent aussi des classes surchargées : 35 élèves en STMG et ST2S, classes très difficiles, baisse des dotations en ST12D du fait de la réforme, avec la disparition des spécialités en première. Les options technologiques de seconde, n'étant plus financées par le rectorat, le plus souvent ne seront pas proposées. On ne peut qu'avoir les plus grandes inquiétudes pour les séries technologiques si les élèves n'en n'ont pas d'aperçu en seconde.

Le rectorat a également revu à la baisse les seuils de dédoublements dans plusieurs BTS, ce qui entraîne des baisses de DHG dans de nombreux lycées.

Enfin, la carte des spécialités en première générale se révèle profondément inéquitable. Certains lycées, comme Edouard Branly à Créteil et Pauline Roland à Chevilly, n'ont pas droit au nombre minimal de 7 spécialités prévues par la réforme, mais seulement respectivement 4 et 5, avec le refus du rectorat d'ouvrir des spécialités réclamées par ces établissements, ce qui entache très sérieusement leur attractivité.

Les élèves ont théoriquement le droit de choisir toutes les spécialités qu'ils souhaitent, mais dans les faits, ils ne pourront pas les suivre si leur lycée ne les proposent pas, et n'auront, d'après ce qui a été annoncé par le rectorat aux organisations syndicales, pas le droit de changer de lycée, sauf au cas par cas. Les langues anciennes sont très faiblement représentées ; les élèves de troisième ayant fait du grec et du latin ne pourront pas poursuivre pour la plupart ces enseignements en lycées, du fait de l'inadéquation entre l'offre et la demande.

La préparation de la rentrée 2019 dans les lycées s'avère être un casse-tête insoluble pour l'organisation des enseignements dans les lycées. Une seule solution : l'abandon de cette réforme qui n'a ni queue ni tête!

I Isabelle Truffinet

C'est l'école de la défiance !

(... suite de la page 1)

On retrouve ici le véritable projet dont le but est de soumettre les enseignants à des supérieurs hiérarchiques dans les établissements (ici le chef d'établissement et son directeur adjoint) afin de faire entrer l'école dans la « Start up nation ». En avant donc pour les projets vitrines, à des fins de com' au détriment d'une réflexion proprement pédagogique, fondée avant tout sur les besoins des élèves, dérives qui peuvent déjà s'observer.

Avec cet amendement qui met commodément en cohérence, par la voie parlementaire, les différentes déclarations ministérielles et parlementaire sur les directions d'écoles, le ministre qui a fait de "la confiance" son mantra, avance une nouvelle fois masqué, cachant aux citoyens et aux personnels les véritables objectifs des réformes envisagées.

Chaque jour, les enseignants découvrent dans les médias de nouvelles déclarations à l'emporte-pièce sur des sujets fondamentaux et se sentent comme des souris de laboratoire dans les mains de savants un peu fous qui pondent leurs réformes technocratiques dont le but est de faire des économies en dehors de toutes considérations sur la réalité des conditions de travail et des pratiques enseignantes. Cela signifie-til que les rythmes scolaires vont encore changer? On abandonne la formation en EPS ? Pourtant, ce ne sont pas les petites écoles qui font obstacle aux dynamiques pédagogiques ou à la continuité écolescollège, mais bien les tâches de plus en plus nombreuses et de plus en plus éloignées du cœur de métier, qui font que les enseignants peinent déjà à se réunir pour travailler la cohérence pédagogique au niveau de leur école, voire de leur cycle alors même que les décharges des directeurs ont été rognées dans notre département!

Sur le terrain, nous avons bien constaté, que ce soit au travers des remontées des écoles, durant les audiences, mais aussi les interpellations des équipes depuis la rentrée, les conséquences néfastes de cette mesure purement comptable. Une perte de décharge, c'est l'assurance de relations plus tendues à l'intérieur des équipes comme avec les parents, une difficulté accrue pour faire face aux problèmes d'élèves "hautement perturbateurs", et à l'ensemble des problèmes de violences. C'est tout le travail de direction en terme de prévention des situations conflictuelles, mais aussi de coordination pédagogique et de gestion des tâches quotidiennes qui est ainsi mis à mal. Ainsi, les nombreuses fermetures que l'Inspectrice d'Académie a prévues cette année vont encore impacter les décharges en zone banale comme cela a été le cas l'an dernier, avec des écoles qui sont passées d'une demidécharge à un quart parce qu'elles ont eu en plus une fermeture de classe, dont certaines écoles qui bénéficiaient jusque-là d'un regard REP. Ce qui nous conforte dans notre revendication selon laquelle celui-ci doit s'appliquer aussi bien sur les effectifs que sur les relations écoles/familles en accordant des décharges exceptionnelles.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande le rétablissement du quota de décharge antérieur et l'alignement académique sur le mieux-disant. Par ailleurs, le SNUipp-FSU s'oppose à tout projet de fusion qui ne serait pas approuvé par le conseil d'école et à ce titre demande l'abandon du projet de fusion des écoles PVC à Villejuif et la mise en place de décharges exceptionnelles pour ces deux écoles.

Cécile Quinson



Manif du 05/02/2019

Gilet Jaune ?

Depuis le mois de novembre, un mouvement social inédit parcourt la société française. Sur les ronds points, puis dans les rues de nombreuses villes du pays, des citoyen.nes revêtissent le gilet jaune, devenu le symbole d'un large mouvement de contestation du pouvoir en place considéré comme illégitime. Parti de revendications portant sur l'abandon de la hausse des prix des carburants, ce mouvement social a muté et s'est politisé. Aujourd'hui, il porte majoritairement revendications proches de nos revendications syndicales : plus de justice fiscale, avec le rétablissement de l'ISF, plus de démocratie, avec la question du référendum d'initiative citoyenne, plus de services publics.

Dès l'origine, les gilets jaunes se revendiquent comme n'appartenant à aucun camp politique et se démarquent des organisations syndicales. Ainsi, dans sa majorité, le mouvement traduit quarante années de politique néolibérales visant à discréditer l'appartenance partisane et syndicale tout en brouillant les clivages politiques. Le Medef n'est pas le premier attaqué et la question du partage des richesses entre ceux qui la produisent n'est pas traitée comme telle. Dans la rue, dans les slogans, sur les ronds points, les ailets jaunes manifestent cependant une conscience d'appartenir aux classes populaires. Ainsi la lutte des classes, que les mêmes tenants des politiques néolibérales rêvaient de voir enterrée, resurgit, non sans violence, classique retour du refoulé.

Les gilets jaunes peuvent se targuer d'avoir réussi sur un point : faire parler d'eux. Le traitement médiatique est large, amplifié par l'utilisation des réseaux sociaux. L'opinion publique - si tant est qu'elle existe - suit. Dans les débuts, les médias dominants, visiblement séduits par le nouveau produit de la mobilisation sociale, était plutôt en faveur du mouvement. On se souvient d'une journaliste de BFM littéralement embedded lors d'un blocage de péage ou d'un Laurent Wauquiez mobilisant ses troupes pour leur faire revêtir le gilet

devant les caméras de télévision. Mais le vent a tourné et aujourd'hui, les médias dominants et toute l'éditocratie traitent ce mouvement social comme ils en ont l'habitude : dédain, mépris de classe, faits divers qui font diversion, occultation ou minoration des revendications sociales, condamnation outrée des violences des manifestants jamais mis en parallèle à la violence du pouvoir, qu'elle soit sociale ou policière.

Pour combattre ce mouvement, le pouvoir manie tantôt la carotte et tantôt le bâton. La carotte, c'était en décembre, lorsque le président Macron annonce son mea culpa et, larme à l'œil, affirme devant le pays sa solidarité avec ceux qui souffrent tout en présentant l'accélération de l'application de son programme de casse sociale comme une réponse aux aspirations populaires (pas de concession sur l'ISF, nouvelle baisse des cotisations sociales c'est-à-dire du salaire mutualisé...). Aujourd'hui, le président Macron organise son "grand débat", faisant penser que la colère populaire naît d'un problème de "pédagogie", nouvelle preuve du mépris et de la fuite en avant du pouvoir. Le bâton, c'est le traitement autoritaire des manifestations, l'usage démesuré de la violence d'Etat, l'utilisation d'armes de guerre face aux manifestants, la loi "anti-casseurs". Les violences policières atteignent des niveaux jamais égalées depuis 50 ans. Le journaliste David Dufresne qui dresse la liste des vies détruites parmi les manifestants en témoigne. Il y a quelques jours, ce sont des syndicalistes qui étaient visés par les tirs de LBD (secrétaire SNESUP à Strasbourg, ou de l'Union Nationale Lycéenne à Paris).

La question se pose donc aujourd'hui et depuis plusieurs semaines, y compris au sein des organisations syndicales comme les nôtres, de la convergence de nos combats avec ceux des gilets jaunes. Car parallèlement au mouvement des gilets jaunes, retraités, lycéens, enseignants, fonctionnaires territoriaux, citoyen.nes se mobilisent toujours dans les luttes pour la défense des services publics. Des collègues enseignants ont occupé leurs établissements le février, d'autres partent grève Certains reconductible. collèques tentent d'autres formes de mobilisation, dans un mouvement interdegré lui aussi inédit, à l'instar des "stylos rouges". Mais la méfiance de nombreux gilets jaunes envers les organisations syndicales, le risque de voir l'extrême droite infiltrer le mouvement - risque désormais circonscrit - ou même la difficulté dans nos rangs pour cerner la nature du mouvement des gilets jaunes ont longtemps opéré comme des freins. Malgré cela, et depuis le début, de nombreux militants syndicaux ou politiques sont

aussi gilets jaunes. Une étape a été franchie le 5 février en lle-de-France quand avec les unions régionales CGT, FO et Solidaires, la FSU lle-de-France a participé à la manifestation parisienne entre l'Hôtel de Ville et la place de la Concorde, au cœur des lieux de pouvoir et à laquelle se sont mêlés des gilets jaunes. La manifestation était très fournie et cette mobilisation en appelle d'autres qu'ils faut construire dès à présent pour faire reculer un gouvernement fragilisé et permettre à la colère populaire de déboucher sur le progrès social.

Séverin Geffroy





Suivez l'actualité de la FSU 94 http://fsu94.fsu.fr



SNESUP

Personnels de l'Education Populaire, de l'Action Sociale, Socioculturelle et Sportive



EPA

Personnels des services culturels de l'État, des collectivités territoriales, et les personnels permanents ou intermittents des métiers culturels artistiques et techniques relevant du droit privé.

SNASUB Personnels d'Administration et d'Intendance

SNCS

Chercheurs Scientifiques

Personnels des ministères de l'environnement et du développement durable

Enseignants EPS : professeurs agrégés, certifiés, AE, CE, MA, contractuels, vacatai-

res, stagiaires. **SNEPAP**

Educateurs et Personnels de l'Administration Pénitentiaire.

Professeurs agrégés, certifiés, AED, CE, MA, contractuels, vacataires, CPE, CO-Psy, stagiaires (sauf EPS), MI-SE, aides éducateurs.

Enseignants de l'Enseignement Supérieur

Personnels de l'enseignement agricole

SNICS

Infirmières et Infirmiers Conseillers de Santé **SNPES-PJJ** Personnels de l'Education

et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse

Personnels d'Inspection de l'Education Nationale

SNUAS-FP

Assistantes et Assistants Sociaux

Agents de l'Enseignement Professionnel: PLP, CPE, stagiaires, MA, contractuels et vacataires

Instituteurs, professeurs des écoles, PEGC, contractuels, aides éducateurs.

SNUITAM

Personnels des ministères du logement, de l'environnement, de l'agriculture, de l'intérieur et des directions départementales interministérielles

SNUP-CDC

Personnels de la caisse des dépôts et consignations

SNUPDEN

Personnels de direction des établissements du Second degré

SNU POLE EMPLOI

Personnels de Pôle Emploi

SNUTER

Agents de la Fonction Publique Territoriale

Secrétaire régional : Sylvain Ascouet

① 01 45 17 09 42 ^a sylvain.ascouet@gmail.com ■www.epafsu.org

www.snac.fsu.fr

Secrétaire académique : Yann MAHIEUX

1 01 48 96 36 65 the yann.mahieux@snasub-creteil.fr www.snasub-creteil.fr

① 01 45 07 58 70

www.snefsu.org

① 01 40 82 22 28 ¹ sne@fsu.fr

Secrétaire départementale : Pierre LAPERCHE

① 09 72 27 30 33 / 06 41 95 11 37 4 s2-94@snepfsu.net <a> www.snep94.fr.st

Secrétaire régional : Youssef CHOUKRI

① 01 48 05 60 61 / 01 44 32 75 70 🖰 snepap@snepap.fsu.fr

Secrétaires départementales : Isabelle TRUFFINET

🛈 01 41 54 80 54 🕆 s3cre@snes.edu 💻 www.creteil.snes.edu

① 01 45 17 11 05 / 06 80 30 61 69

Secrétaire académique : Hélène HUET

1 01 43 96 71 57 1 hhuet@vet-alfort.fr

Secrétaire académique : Carole POURVENDIER

① 06 60 24 14 94 / 01 48 66 61 50 🔙 https://sites.google.com/site/snicscreteil

Secrétaire départementale : Annie LEGOUHY

① 01 56 72 11 32 1 pjj94@snpespjj-fsu.org

① 06 82 13 53 66 ¹ snpifsu@gmail.com

① 01 48 82 07 35

Secrétaires académiques : Laurence TRUBLEREAU, Koba TRAORE

③ 01 43 77 02 41 ⁴ snuep.creteil@orange.fr

Secrétaire : Cécile QUINSON et Thierry GUINTRAND

① 01 49 56 97 10 🖰 snu94@snuipp.fr 🗏 http://94.snuipp.fr

www.snuitam-fsu.ora

① 01 58 50 41 45 ou 06 08 47 67 81 ou 06 08 47 93 60 ¹ snupcdc@snup-cdc.fsu.fr

http://www.snup-cdc.fsu.fr/

① 06 36 95 35 94 🖰 snupden@fsu.fr

Secrétaire départemental : Caroline COTTINI

① 01 58 10 45 39/41/42 http://94.snupeidf.fr

Secrétaires départementaux : Véronique VASLOT et Guillaume MUNOS

contact@fsu-snuter94.fr ou sg@fsu-snuter94.fr





